

1.1 CRTE : Rappel des principes



« Dans les prochains mois, avec ces contrats intégrateurs, nous avons une occasion unique d'accompagner chaque territoire avec des moyens supplémentaires et des politiques publiques davantage adaptées à la diversité des situations vécues. Cette nouvelle démarche contractuelle permettra de traduire concrètement l'objectif de différenciation qui doit désormais guider l'action territoriale de l'État. »

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



« 2021 verra la transition écologique, avec la cohésion territoriale, au cœur des contrats de relance et de transition écologique. Depuis le lancement du dispositif fin novembre, déjà 800 groupements de communes ont signalé leur volonté de s'engager dans des projets de territoires communs, ambitieux en termes de transition écologique, portés par les acteurs publics et privés . Nous les accompagnerons. »

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique



1.1 CRTE : Rappel des principes

- ✓ Un nouvel outil à vocation intégratrice
- ✓ Devant permettre un soutien de l'État aux projet définis dans le projet de territoire
- ✓ Sur toute la durée du mandat local
- ✓ Des communes ayant toute leur place dans les CRTE



1.1 CRTE : Rappel des principes

Un document évolutif :

- ✓ Jusqu'en 2026, enrichissement des orientations stratégiques et du plan d'action du CRTE
- ✓ Mobilisation de financements pour les actions :
 - 2021/2022 : crédits du Plan de Relance (DSIL exceptionnelle, Ségur de la santé...)
 - À moyen/long terme : crédits de droit commun du MCTRCT, des autres ministères et opérateurs de l'État (FNADT, DSIL, DETR, appels à projet...), crédits européens, Région, Département

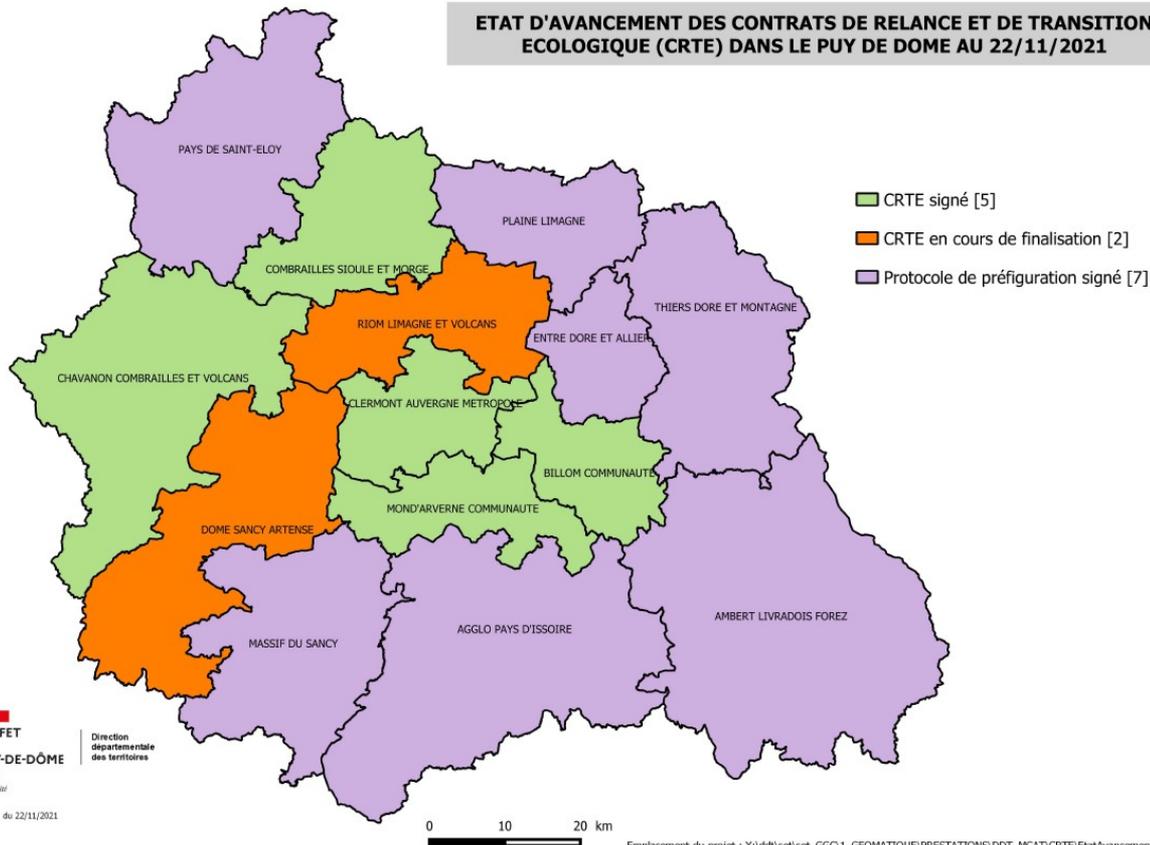
Pour aller plus loin :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance, lien plateforme aides-territoires>

1.2 Point d'avancement dans le Puy-de-Dôme

Les 14 EPCI du département sont engagés pour une contractualisation avec l'obligation de signer d'ici la fin de l'année

ETAT D'AVANCEMENT DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CRTE) DANS LE PUY DE DÔME AU 22/11/2021





1.2 Point d'avancement dans le département

L'État facilitateur à l'écoute des collectivités :

- ✓ trinôme sous-préfet + DDT + chargée de mission plan de relance
- ✓ appui en ingénierie (marché national ANCT) : 4 EPCI bénéficiaires en 2021 (*Billom Communauté, Plaine Limagne, Ambert Livradois Forez, Entre Dore et Allier*) ; d'autres possibilités pour 2022
- ✓ atelier des territoires local « Le Massif du Sancy : une stratégie pour accompagner les transitions d'un territoire de moyenne montagne »

**Un premier comité de pilotage
avec les 14 présidents d'EPCI signataires
en début d'année 2022, sous la présidence du Préfet**

